

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le trente septembre à vingt heure trente, les délégués de la Communauté de Communes « Les Sources de l'Yerres », dûment convoqués, se sont réunis en Mairie de Voinsles en séance publique sous la présidence de M. LEPY.

Présents :

Mesdames et messieurs, BEUGRAND Etienne, BERTHELOT Albert, BOSSELMAYER Barbara, DELAVAU Jean-Claude, DENEST Bernard, DUBUIS Simone, JENNEPIN Eric, LAB Brigitte, LAFORGE Martine, LEPY Laurent, LEVAILLANT Pascale, MICHARD Céline, PERCIK Patrick, SAADIA Charles, PERIGAULT Isabelle, STOURME Patrick, THOUVIGNON François, VERSAULT Albert.

Absents excusés :

| | |
|--------------------------|---------------------------------|
| BEUGRAND Bernard | - Pouvoir à Patrick PERCIK |
| PLATEL Véronique | - Pouvoir à Pascale LEVAILLANT |
| PIGNOUX-GUILLOTIN Sophie | - Pouvoir à François THOUVIGNON |

Secrétaire de séance : Céline MICHARD

Date de convocation : 23 septembre 2009

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres votant : 21

Assistait également à la réunion : Cécile Thiollier Ingénieur, Annie Coudière Secrétaire.

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance et énumère les points inscrits à l'ordre du jour.

Le Président poursuit en proposant une modification dans l'ordre du jour, portant sur l'ajout du point suivant :

- Convention de mise à disposition d'un local au Plessis Feu Aussoux

Cette modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité

Le procès verbal de la séance du 8 juillet 2009 est adopté à l'unanimité.

Le Président,

Précise que la délibération du 29 juin 2009 n'a pas été transmise en sous-préfecture par la mairie de Pécy.

Vu le caractère non exécutoire de la délibération du 8 juillet 2009, ce point est de nouveau à l'ordre du jour.

➤OBJET : Adhésion de la commune de Vaudoy en Brie

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A, l'unanimité

Approuvent l'adhésion de la Commune de Vaudoy en Brie au sein de la Communauté de Communes Les Sources de l'Yerres au 1^{er} janvier 2010,

Demandent aux conseils municipaux de se prononcer sur la modification des statuts, notamment l'article 1 dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération.

Arrivée de M Etienne BEUGRAND à 20h45

➤OBJET : Convention avec la Commune de Vaudoy en Brie

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A, l'unanimité

Autorisent le Président à signer la convention ci-jointe pour permettre aux habitants de Vaudois de profiter du Relais d'Assistants Maternels et des sorties « Jeunes ».

Arrivée de Mme Martine LAFORGE à 20h50

➤OBJET : Convention avec la commune de Pécy

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A, l'unanimité

Autorisent le Président à signer la convention ci-jointe pour permettre aux habitants de Pécy de profiter du Relais d'Assistants Maternels et des sorties « Jeunes ».

➤OBJET : Modification de la régie d'avance

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À, l'unanimité

Acceptent, l'extension de la régie d'avance existante pour les dépenses relatives au Relais d'Assistants Maternelles concernant le carburant et les petites fournitures liées aux activités, de moins de 30 euros

➤OBJET : Vente du photocopieur

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Autorise le Président à céder le photocopieur Canon modèle IR3100C matricule JGY03791 à la commune de Voinsles, pour un montant de 800.00 €

➤OBJET : Décision Modificative amortissement

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Autorisent le Président à prendre la Décision Modificative suivante :

Compte 6811 Dotation aux amortissements : + 2009.35

Compte 022 Dépense imprévu de fonctionnement : - 2009.35

Compte 28 Amortissement des immobilisations : + 2009.35

Compte 2183 Matériel bureau et informatique : + 2009.35

➤OBJET : Décision Modificative pour l'encaissement de la vente du photocopieur

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Autorisent le Président à prendre la Décision Modificative suivante :

Compte 024 Recette investissement : + 800

Compte 2183 matériel de bureau et informatique : + 800

➤OBJET : Validation des prescriptions de l'étude Village Nature

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À, l'unanimité

Autorisent le Président à signer le livre blanc ci-joint précisant les demandes de l'intercommunalité face à l'implantation de "Villages-Nature" avec les autres Communautés de Communes.

➤OBJET : Modalités de concertation dans le cadre de la ZAC

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

ARRETE les objectifs exposés ci-dessus pour l'aménagement de la zone de développement économique des Sources de l'Yerres et la délimitation de la zone d'étude ;

DÉCIDE l'ouverture de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement concerté sur le secteur précité ;

DIT que la concertation associera, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole ;

DÉCIDE de poursuivre les études nécessaires à la création de la ZAC et de lancer les consultations pour lesdites études dont l'état d'avancement sera systématiquement renseigné sur le site de la Communauté de communes des Sources de l'Yerres;

DIT également qu'un avis informant de l'ouverture de la concertation et de ses modalités sera affiché au siège de la Communauté de Communes ainsi qu'en Mairie de Rozay-en-Brie et Lumigny-Nesles-Ormeaux, et publié dans un journal d'annonces légales,

DÉCIDE qu'un dossier de concertation sera mis à la disposition du public dans trois lieux distincts :

- au siège de la Communauté de communes des Sources de l'Yerres,
- en Mairie de Rozay-en-Brie
- en Mairie de Lumigny-Nesles-Ormeaux

Aux jours et heures d'ouverture des structures précitées,

DIT enfin qu'un registre de consultation destiné aux observations du public sera mis à disposition sur lesdits lieux de tenue de l'exposition,

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à cette affaire ;

DIT que les crédits d'étude sont inscrits au budget de la Communauté de communes des Sources de l'Yerres.

➤OBJET : Prise de la compétence Tourisme

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sollicitent les conseils municipaux pour l'extension des compétences de la Communauté de Communes « Les Sources de l'Yerres »

Proposent l'extension des compétences :

Compétence facultative

➤ TOURISME

Dès à présent, sont définies d'intérêt communautaire pour la compétence tourisme, et en application de l'article L5216-5 III du CGCT, les interventions suivantes :

- 1) Ensemble des compétences définies au sens de l'article 10 de la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992, comprenant notamment :
 - définition et mise en œuvre d'une *politique touristique* pour le territoire, avec l'élaboration et le suivi d'un document de programmation dénommé « Schéma Communautaire de Développement Touristique des Sources de l'Yerres »,
 - actions d'information et de *promotion touristique* portant sur le territoire communautaire et identifiés par le schéma intercommunal de développement touristique.
- 2) Réalisation de programmes d'investissements structurants pour le territoire dans le cadre du développement touristique.

➤OBJET : Recrutement d'un apprenti

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À : 20 Voix POUR

1 abstention : M Laurent LEPY

Décident de procéder au recrutement d'un apprenti dans le cadre de la compétence tourisme.

Décident de former un groupe de travail chargé de procéder à ce recrutement.

Ce groupe sera composé de :

M Patrick Stourme, M Charles Saadia, Mme Pascale Levailant, Mme Isabelle Périgault.

Autorisent le Président ou le 1^{er} Vice-président à procéder au recrutement d'un apprenti en formation BTS AGTL de l'UTEC de Provins et à signer le contrat d'apprentissage avec le candidat désigné par le groupe de travail pour une durée de 2 ans.

➤OBJET : Prise de la compétence Transport

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Sollicitent les conseils municipaux pour l'extension des compétences de la Communauté de Communes « Les Sources de l'Yerres »

Proposent l'extension des compétences :

Compétence facultative

➤ TRANSPORT

Sont d'intérêt communautaire, en application de l'article L5216-5 III du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organisation et le financement des transports publics de voyageurs

➤ OBJET : Prise de la compétence SIG

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Sollicitent les conseils municipaux pour l'extension des compétences de la Communauté de Communes « Les Sources de l'Yerres »

Proposent l'extension des compétences :

Compétence facultative

➤ Système d'Information Géographique

Mettre en place et gérer un Système d'Information Géographique sur le territoire de la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres.

Le SIG communautaire sera composé de couches d'informations géographiques levées sur le terrain, intégrées au SIG et mises à jour régulièrement.

➤ OBJET : Marché de travaux pour la construction de la MARPA et la Maison des Services

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Autorisent le Président à retenir l'entreprise VITTE, pour un montant de **3 795 139 € HT**, conformément à l'avis de la commission, son offre étant conforme aux critères de sélection et jugée la plus adaptée à la demande et la plus économiquement avantageuse et à signer tout document utile au bon déroulement de l'opération

➤ OBJET : Contrat CLAIR Fonctionnement du Relais d'Assistants Maternels 4^{ème} année

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Approuvent

- Le fonctionnement d'un Relais d'Assistants Maternelles Itinérant sur la Communauté de Communes pour l'année 2010, selon la fiche-action jointe

Décident de

- Lancer la fiche action 2010 : fonctionnement du RAM itinérant (4^{ème} année),
- Demander les subventions correspondantes aux partenaires financiers : Département (dans le cadre du contrat CLAIR), Caisse d'Allocations Familiales, ou tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

Autorisent

Le Président à signer tout document utile au bon déroulement de l'opération

➤ OBJET : Contrat CLAIR Poste de développement économique et touristique (2^{ème} année)

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Approuvent

- La fiche action « poste de chargé de mission pour le développement économique et touristique », à temps plein pour l'année 2010, selon la fiche-action jointe,

Décident de

- Lancer la fiche action 2010 « un poste de chargé de mission pour le développement économique et touristique », à temps plein,

- Demander les subventions correspondantes aux partenaires financiers : Département (dans le cadre du contrat CLAIR), Région, Etat ou tout autre organisme susceptible de financer cette opération.
Autorisent le Président à signer tout document utile au bon déroulement de l'opération

➤ **OBJET : Contrat CLAIR Schéma communautaire de Développement Touristique**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Approuvent

- La réalisation d'un schéma communautaire de développement touristique pour l'année 2010, selon la fiche-action jointe

Décident de

- Lancer La réalisation d'un schéma communautaire de développement touristique,
- Demander les subventions correspondantes aux partenaires financiers : Département (dans le cadre du contrat CLAIR), Région, Etat ou tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

Autorisent

Le Président à signer tout document utile au bon déroulement de l'opération

➤ **OBJET : Contrat CLAIR Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)**

M Le Président

Indique que ce point sera remis à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil. En effet, le Conseil général demande à ce qu'un périmètre soit défini avant de pouvoir établir un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)

➤ **OBJET : CONTRAT CLAIR Animations jeunes**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Approuvent

- La mise en place d'un service à la jeunesse pour l'année 2010, selon la fiche-action jointe

Décident de

- Lancer La mise en place d'un service à la jeunesse,
- Demander les subventions correspondantes aux partenaires financiers : Département (dans le cadre du contrat CLAIR), Région, Etat ou tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

Autorisent

Le Président à signer tout document utile au bon déroulement de l'opération

➤ **OBJET : Contrat CLAIR mise en valeur de l'étang de Nesles**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Approuvent

la mise en valeur de l'étang de Nesles sur la Communauté de Communes pour l'année 2010, selon la fiche-action jointe.

Décident de :

- Lancer l'aménagement du site de l'Etang de Nesles,
- De demander les subventions correspondantes aux partenaires financiers : Département (dans le cadre du contrat CLAIR), Région Ile de France, Etat, Agence de l'Eau Seine-Normandie ou tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

Autorisent

Le Président à signer tout document utile au bon déroulement de l'opération

➤ **OBJET : Contrat CLAIR Acquisition d'un SIG**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Approuvent

L'acquisition d'un système d'information géographique sur le territoire de la Communauté de Communes pour l'année 2010, selon la fiche-action jointe.

Décident

- D'acquérir un système d'information géographique,
- De demander les subventions correspondantes aux partenaires financiers : Département (dans le cadre du contrat CLAIR), Région Ile de France, Etat, ou tout autre organisme susceptible de financer cette opération.
- De lancer la numérisation du cadastre

Autorisent

Le Président à signer la convention ci-jointe avec la Direction Générale des Impôts pour lancer la numérisation du cadastre et à signer tout document utile au bon déroulement de l'opération

➤ **OBJET : Contrat CLAIR Etude préalable à la construction d'une Maison Médicale**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À : 20 Voix POUR

1 abstention : M Albert Berthelot

Approuvent

La réalisation d'une étude de besoins et de faisabilité en vue de la construction d'une maison médicale sur le territoire de la Communauté de Communes les Sources de l'Yerres pour l'année 2010, selon la fiche-action jointe.

Décident

- La réalisation d'une étude de besoins et de faisabilité en vue de la construction d'une maison médicale,
- De demander les subventions correspondantes aux partenaires financiers : Département (dans le cadre du contrat CLAIR), Région Ile de France, Etat, ou tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

Autorisent

Le Président à signer tout document utile au bon déroulement de l'opération

➤ **OBJET : Contrat CLAIR Conception d'un éco jardin pédagogique**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Approuvent

La réalisation d'un éco jardin pédagogique pour l'année 2010, selon la fiche-action jointe.

Décident

- La réalisation d'un éco jardin pédagogique,
- De demander les subventions correspondantes aux partenaires financiers : Département (dans le cadre du contrat CLAIR), Région Ile de France, Etat, ou tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

Autorisent

Le Président à signer tout document utile au bon déroulement de l'opération

➤ **OBJET : Convention de mise a disposition d'un local au Plessis Feu Aussoux**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Autorisent le Président à signer la convention annexée avec la commune du Plessis Feu Aussoux.

Questions diverses

Salon du livre

Madame Céline MICHARD

Rappelle les dates des 28 et 29 novembre pour le Salon du livre, organisé par le Comité d'Animation les Sources de l'Yerres au Gymnase du Lycée à Rozay en Brie

De nombreux auteurs sont déjà inscrits dont : M CAVANNA, M GRIMBERT.

Le Président remercie Mme MICHARD et M NASSAU pour l'organisation de ce salon.

La fête du Relais d'Assistants Maternels

M Le Président

Informe de la fête du RAM dans le courant du mois de décembre, la date et le lieu sont à confirmer.

Site Internet

M Le Président

Informe que les vidéos du RAM, de l'Etang de Nesles, de Rozay en Brie, de Lumigny, Nesles Ormeaux, de La Chapelle Iger, et de Nesles Retro Expo, sont en ligne sur le Site Internet de la Communauté de Commune : www.cc-sourcesdeloyerres.fr, les autres communes seront mises en ligne dans les prochains jours.

Il invite les délégués communautaires à aller visionner ces vidéos.

Nesles Retro Expo

M Le Président

Informe du succès de la manifestation avec 650 véhicules exposés et 5 900 visiteurs.

Festival de théâtre

Mme DUBUIS Vice Présidente

Informe du festival de théâtre le 18 octobre à 20h30 à Voinsles, la pièce « J'y crois pas » sera jouée par la troupe de théâtre antiride

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 22h15